



Je suis **copropriétaire**, je souhaite effectuer des travaux de rénovation énergétique dans mon immeuble...

Quels sont les aides ou prêts auxquels je peux prétendre ?

Certains travaux en copropriété relèvent des décisions de copropriété, dès lors qu'ils concernent les parties communes.

Il existe des subventions ou des prêts qui peuvent vous aider à financer vos projets d'amélioration de votre logement ou de l'immeuble dont vous êtes copropriétaire. Cette fiche recense les principaux dispositifs existants que ce soit pour des aides collectives ou individuelles. Pensez à vous renseigner en amont car les travaux ne doivent pas être commencés avant tous les accords des différents organismes sollicités.

Les aides collectives à la copropriété (parties communes)

Les Subventions

Elles sont accordées sous certaines conditions. Pensez à vérifier votre éligibilité

- [les subventions ANAH et le programme "Habiter mieux" copropriétés](#)

Aide expérimentale Caen la mer pour la rénovation énergétique des copropriétés

Pour les copropriétés qui ont un projet bien avancé de rénovation performante (au moins 60 % de gain énergétique) : possibilité de bénéficier de l'aide de Caen la mer de **500 €/lot d'habitation principale**, dans une limite de **15 000 € d'aides totales** attribuées à la copropriété. Cette aide n'est pas soumise à condition de ressources des copropriétaires.

Cette aide déclenche l'aide de la Région : 2 000 € ou 4 000 €/par lot d'habitation principale selon le niveau du gain en consommation d'énergie primaire visé par les travaux :

- 2 000 € pour un gain compris entre 35% et 59%,
- 4 000 € pour un gain supérieur ou égal à 60% ou le niveau BBC.

<https://aides.normandie.fr/idee-action-renovation-des-coproprietes>

Les aides fiscales

N'oubliez pas que vous pouvez peut-être bénéficier de réductions fiscales !

- [la TVA à 5,5 %](#)

Les aides générées par les Certificats d'Economie d'Énergie

Réduisez votre consommation d'énergie et touchez une prime pour les travaux d'amélioration énergétique de votre logement !

- primes, prêt à taux réduit ou bons d'achat, pour en savoir plus :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

Les prêts

Des taux attractifs qui peuvent vous aider à financer vos travaux

- [l'éco prêt à taux zéro](#)
- [le prêt travaux copropriétés dégradées](#)

Les aides individuelles

Le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) vous permet de déduire de votre impôt sur le revenu une partie des dépenses engagées pour vos travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de votre logement

- [Le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique \(CRITE\)](#)

Liens complémentaires utiles

Le guide des aides financières 2020 :

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-aides-financieres-renovation-habitat-2020.pdf>

Les conseillers Info-énergie restent à votre disposition pour tous renseignements concernant la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Vous pouvez les rencontrer à la Maison de **l'habitat le jeudi matin ou après-midi sur rendez-vous uniquement.**


N'hésitez pas à nous contacter au 02.31.38.31.38 pour convenir d'un rendez-vous.



biomasse
normandie



BIOMASSE NORMANDIE

 02 31 34 24 88

info@biomasse-normandie.org

www.biomasse-normandie.org

Les espaces info énergie

www.normandie.infoenergie.org